



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2015-2016

PV n° 02 : réunion du 07 Septembre 2015 à 19.00 à Fleurus.

Présents : F. Appels, R. Appels, D. Hanotiaux, J. Lecrivain, J.M. Tagliafero, M. Fohal ; J.M. Raquez ; A. Dupont

Excusés: J-R. Moyart; Pascal Lecomte

Invités et excusés : B. Sherpereel, L. Lopez ; I. Delrue

Une minute de silence est respectée en mémoire de Guy LORENT décédé lors de l'intersaison. Nous transmettons nos plus sincères condoléances à la Famille de Guy qui, en plus d'avoir été membre du groupement des Parlementaires du Hainaut, a aussi été membre du CA de l'AWBB et membre fondateur de l'AWBB.

Nous apprenons également le décès de Philippe Huyse, ancien Parlementaire du Groupement Luxembourgeois. Nous transmettons nos sincères condoléances à toute sa famille.

1. Approbation du PV 01 de la saison 2015-2016

Le PV01 du 05/06/2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport et commentaires sur les réunions auxquelles ont participé nos membres

- Notre Président a participé à la réunion de la CFA du 24/08, il nous fait un résumé.
- Notre Président a participé à la réunion du CP du 28/08, il nous fait un résumé.
- Formation Mini Basket du 30/08/2015 : Notre Président s'est rendu à cette formation qui a réuni près de 400 stagiaires. Le public était composé de jeunes entraîneurs comme de confirmés.

3. Analyse des PV des différentes instances parus depuis la dernière réunion

- PV 03 du 19/06/2015 du CdA :
 - 1.2 Réaction à l'égard du groupement des parlementaires du Hainaut: à ce jour, le Groupement n'a toujours pas reçu de courrier « comme acté ».
 - 3.3.1 Composition des départements : Malgré l'échéance donnée par le Président au 30/06/2015, nous n'avons toujours pas reçu de demande d'approbation pour les membres originaires du Hainaut.
- PV 04 du 22/08/2015 du CdA :
 - 8.8 Demande dérogation Club La Chenaie mixité pupilles : incompréhension du groupement car depuis la saison 2007-2008 (vote lors de l'AG 24/03/2007) il est interdit de mettre au vote lors d'une Assemblée Provinciale la mixité en U14 (pupilles). Le groupement ne peut accepter de prendre comme motivation un avis illégitime d'une assemblée provinciale comme argument. Une décision prise par une Assemblée Générale ne peut être cassée que par un vote d'une Assemblée similaire.
 - 8.10 BC Bracquengnies – nouvelle demande de dérogation : Le Groupement n'accepte pas la motivation du CdA qui rejette sur une Assemblée Provinciale le fait de ne pas avoir voté une demande interdite par nos statuts.

4. Propositions de modifications statutaires

Le Groupement s'accorde pour proposer à l'AG du 26 mars 2016 les propositions suivantes :

- PC 53 : passage de 21 à 23 ans.
- PC 54 et PC 56 création d'une série U14 mixte en Provinciale.
- PC 71 Suppression de l'article et obligation au club visité de demander l'accord du club visiteur.
- PJ 48 : Création d'une démarche écrite lorsqu'une défense est refusée par le club du membre cité.

D'autres propositions seront éventuellement faites après les réunions décentralisées.

5. Réunions décentralisées

Des réunions décentralisées seront organisées avec le CP et le Conseil Judiciaire du Hainaut. Elles auront, une fois de plus, pour but, de répondre aux questions des clubs, ainsi que de rédiger d'éventuelles propositions de modifications statutaires.

Les dates proposées sont

- 26 octobre 2015 à 19.00 heures, au 1914 « UJS Fleurusienne » (Salle du Vieux-Campinaire, Rue de Wangenies à 6220 Fleurus)
- 27 octobre 2015 à 19.00 heures, au 1752 « BBC Brainois »
- 29 octobre 2015 à 19.30 heures, au 0958 « TEF Kain »

6. Courrier

- Direction AWBB : réception des cartes de membre.
- JS STAMBRUGES, A.M. SFERRAZZA, propos racistes d'un arbitre envers un joueur : Le département arbitrage AWBB a été mis au courant du fait relaté.
- Groupement des Parlementaires du Luxembourg : décès de Philippe Huyse.
- Maccabi Charleroi, frais de formation : Nous informe qu'un de ses joueurs a été sollicité pour couvrir les frais de formation. Ce courrier est relayé au CdA afin de mettre en demeure le club réclamant. Nous rappelons que le décret du 08/12/2006 de la communauté française interdit aux clubs de réclamer les frais de formation aux joueurs ou à leur représentant légaux.

7. Divers

- Règlement coupe AWBB à examiner pour éviter des litiges

Fin de réunion à 21.00 heures

APPELS Fabrice
Président

TAGLIAFERO JM
Secrétaire